

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 61 (1935)  
**Heft:** 12

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs

Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs

Etranger : 12 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements  
s'adresser à la librairie  
F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. — Organe de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

**COMITÉ DE RÉDACTION.** — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève. — Secrétaire : EDM. EMMANUEL, ingénieur, à Genève. — Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; A. ROSSIER, ingénieur ; R. DE SCHALLER, architecte ; *Vaud* : MM. C. BUTTICAZ, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. ODIER, architecte ; CH. WEIBEL, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur cantonal ; E. PRINCE, architecte ; *Valais* : MM. J. COUCHEPIN, ingénieur, à Martigny ; HAENNY, ingénieur, à Sion.

**RÉDACTION** : H. DEMIERRE, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires, LA TOUR-DE-PEILZ.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BULLETIN TECHNIQUE

A. DOMMER, ingénieur, président ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER ; E. SAVARY, ingénieur.

**SOMMAIRE** : *Commission centrale pour la navigation du Rhin* : *Compte rendu de son activité en 1934*. — *Concours pour l'étude de petites villas et de maisons familiales, à Genève*. — *Contrôle des barrages*. — *Les automotrices légères électriques des Chemins de fer fédéraux*. — *Gaz d'éclairage non toxique*. — *Sécurité et contrôle des conduites hydrauliques*. — *Cours de soudure électrique*. — *NÉCROLOGIE* : Charles Melley. — *BIBLIOGRAPHIE*.

## Commission centrale pour la navigation du Rhin

### Compte rendu de son activité en 1934.

#### QUESTIONS ADMINISTRATIVES

*Composition de la Commission centrale*. — M. Seeliger, Commissaire allemand, empêché, pour des raisons de santé, d'assister à la session d'avril, a été remplacé, pour la durée de cette session, par M. von Keller ; de son côté, M. Baur a remplacé, comme en 1933, M. Peters, Commissaire allemand, décédé. Dans l'intervalle entre les deux sessions, M. Seeliger a donné sa démission. Il a été remplacé par M. le ministre plénipotentiaire Martius.

Les pleins pouvoirs délivrés antérieurement au nom de l'Empire et des Etats allemands ont été retirés. Des pouvoirs ont été délivrés au nom de l'Empire allemand à MM. Martius, Baur et Fuchs.

M. B.-M. Telders, professeur extraordinaire de droit international à l'Université de Leyde, a été nommé en octobre membre de la Délégation néerlandaise.

En conséquence, à la fin de l'année 1934, la composition de la Commission centrale était la suivante :

Président : M. Jean Gout.

Commissaires :

Allemagne : MM. Martius, Baur, Fuchs.

Belgique : MM. de Ruelle, Wæstyn.

France : MM. Albert Mahieu, Silvain Dreyfus, Basdevant, Herrenschmidt.

Grande-Bretagne : M. Keane.

Italie : M. le comte A. Martin-Franklin, M. Sinigalia.

Pays-Bas : MM. Kröller, Schlingemann, Telders.

Suisse : MM. Herold, J. Vallotton.

Le Secrétariat était composé à la fin de 1934 comme il suit : Secrétaire général : M. Hostie (Belge) ; secrétaire général adjoint : M. Charguéraud Hartmann (Français) ; membres du secrétariat : M. de L'Espinasse (Néerlandais), M. Schwarzenberger (Allemand) ; secrétaire-archiviste : M. Walther (Suisse).

L'inspecteur de la navigation pour le secteur IV, eaux néerlandaises, M. le Jonkheer Dittlinger a été remplacé par M. J.-F. Schœnfeld, de sorte que les inspecteurs de la navigation étaient, à la fin de l'année :

Pour le secteur suisse : M. Moor, ingénieur cantonal à Bâle ;

pour le secteur I A, frontière franco-suisse à l'embouchure de la Lauter : M. Callet, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Strasbourg ; pour le secteur IB rive droite : km badois 182,070 (vis-à-vis de l'embouchure de la Lauter) à la frontière bado-hessoise : M. Bær, Oberbaurat, à Mannheim ; pour le secteur II, rive gauche : embouchure de la Lauter à l'embouchure de la Nahe ; rive droite : frontière bado-hessoise au km prussien 27,4, en aval de Rüdesheim : M. Häusel, Oberbaurat, à Mayence ; pour le secteur III, embouchure de la Nahe à la frontière germano-néerlandaise : M. Gelinsky, Oberbaurat, à Coblenz ; pour le secteur IV, eaux néerlandaises : M. J.-F. Schœnfeld, ingénieur en chef, directeur du Rijkswaterstaat, à Arnhem.

*Réunions de la Commission et des Comités*. La Commission s'est réunie en avril et en novembre. Un Comité s'est réuni en mars pour examiner les dispositions nouvelles à prendre en ce qui concerne le transport du ferro-silicium sur le Rhin (voir plus bas sous le titre : Questions nautiques) ; un Comité a effectué, en juillet, un voyage d'exploration sur le Rhin, de Cologne à Mannheim (voir plus bas sous le titre : Questions techniques) ; un Comité chargé de préparer la révision du Règlement de police pour la navigation du Rhin s'est réuni en mars, en juin et en septembre (voir plus bas sous le titre : Questions nautiques).

*Convention de Mannheim*. La convention de Mannheim n'a pas subi de modifications en 1934. A la session de novembre, il a été convenu que la Commission se réunirait dans les premiers mois de l'année 1935 en une session extraordinaire, en vue de reprendre les travaux de la révision de ladite Convention.

*Règlements communs*. Seul l'article 2, IV, du Règlement relatif au transport sur le Rhin des matières corrosives et véneneuses a été modifié au cours de l'année (voir plus bas sous le titre : Questions nautiques).

*Rapport annuel de la Commission*. Le rapport annuel de la Commission centrale pour l'année 1933, élaboré sous les auspices du Comité permanent, composé à la fin de l'année 1934, de MM. Baur (président), Herrenschmidt et Schlingemann (membres), a été terminé vers la fin de l'année 1934.

*Conférences et réunions auxquelles la Commission a été représentée*. La Commission a été représentée à la vingt-huitième assemblée générale de l'Association pour la navigation sur le haut-Rhin qui s'est tenue en septembre 1934, à Bâle.

## ANNONCES

Le millimètre sur 1 colonne,  
largeur 47 mm. :

20 centimes.

Rabais pour annonces  
répétées.

Tarif spécial  
pour fractions de pages.

Régie des annonces :  
Société Suisse d'édition,  
Terreaux 29, Lausanne.